



**20210702-47**

Accusé de réception en préfecture  
075-200032779-20210702-20210702-47-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2021  
Date de réception préfecture : 12/07/2021

**Délibération du Conseil d'administration  
de l'établissement public Paris Musées**

**Séance du 2 juillet 2021**

**Objet : Délibération autorisant l'accueil de stagiaires de l'enseignement au sein de l'établissement public Paris Musées**

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L 124-1 et suivants ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

**Délibère :**

Article 1 : L'établissement public Paris Musées est autorisé à accueillir des stagiaires de l'enseignement.

Article 2 : Les modalités d'accueil des stagiaires de l'enseignement sont définies par une convention de stage rédigée en application du Code de l'éducation susvisé.

Par délégation, la Directrice générale

Anne-Sophie de Gasquet